



Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 9 décembre 2014

Le modèle de financement des services en établissement est désuet et ne met pas l'accent sur les besoins des personnes ayant une déficience intellectuelle, selon la vérificatrice générale

(TORONTO) « Le financement des organismes offrant des services en établissement se fonde sur les montants reçus dans le passé plutôt que sur les besoins réels de la population servie », affirme la vérificatrice générale Bonnie Lysyk dans son *Rapport annuel 2014*.

« En outre, les personnes qui ont les besoins les plus urgents ne sont généralement pas placées en premier parce que les placements dépendent de l'adéquation entre les besoins des personnes en attente et les places qui se libèrent, a ajouté M^{me} Lysyk. Le Ministère doit déterminer la combinaison de types de services en établissement qui répondrait le mieux aux besoins actuels et futurs des personnes en attente de placement. »

Le ministère des Services sociaux et communautaires finance les services de soutien en établissement qui sont fournis aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour les aider à vivre de la manière la plus autonome possible dans la collectivité. Selon les estimations du Ministère, en 2012, l'Ontario comptait environ 62 000 adultes ayant une déficience intellectuelle, dont à peu près la moitié avait besoin de services en établissement.

La vérificatrice générale a également constaté ce qui suit :

- Au 31 mars 2014, il y avait 14 300 personnes en attente de services en Ontario, soit presque autant que les 17 400 adultes qui en avaient reçu dans les 12 mois précédents.
- Entre 2009-2010 et 2013-2014, le nombre d'adultes en attente de services en établissement a augmenté de 50 %, alors que le nombre de personnes servies a crû de seulement 1 %. La vérificatrice générale a calculé qu'à ce rythme, il faudrait 22 ans pour placer toutes les personnes inscrites sur les listes d'attente.
- Ces quatre dernières années, le coût des services en établissement pour les personnes ayant une déficience intellectuelle a augmenté de 14 %, alors que le nombre de personnes servies a connu une hausse de seulement 1 %.
- Les coûts du programme augmentent beaucoup plus rapidement que le nombre de personnes servies. Le financement a été accru en partie pour que 1 000 personnes additionnelles soient servies entre 2009-2010 et 2013-2014, mais le nombre de personnes servies a augmenté de seulement 240.
- On note des écarts importants dans le coût par lit ou par personne à l'échelle du réseau. En 2012-2013, le coût par lit dans les foyers de groupe pour adultes allait de 21 400 \$ à 310 000 \$.
- Environ 45 % des établissements pour adultes n'ont pas été inspectés depuis 2010.
- L'Ontario a peu de normes concernant le soin des résidents, et celles-ci sont de nature générale et sujettes à interprétation.
- La confusion règne quant au ministère qui assume la responsabilité globale des services en établissement pour les enfants ayant une déficience intellectuelle.

-30-

Renseignements :
Bonnie Lysyk
Vérificatrice générale
(416) 327-1326